

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Le Syndicat Départemental des Déchets de la Dordogne (SMD3) a pour mission d'assurer le transfert, le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés collectés sur le département de la Dordogne.

Soucieux de la protection de l'environnement, le SMD3 met tout en œuvre pour préserver, développer et inscrire ses activités dans une logique de développement durable. A titre d'exemple, les locaux administratifs ont été construits selon le référentiel Haute Qualité Environnements qui implique, entre autre, l'utilisation des énergies renouvelables à savoir : la production d'électricité et d'eau chaude à partir de l'énergie solaire, le chauffage et le rafraîchissement des bureaux par la géothermie et le puits canadien, la récupération des eaux de pluies... Par ailleurs, le SMD3 exploite en régie une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux sur la commune de Saint-Laurent-des-Hommes où tout est mis en œuvre pour diminuer les effets négatifs de la gestion des déchets sur le milieu naturel.

Pour toutes ses actions, le SMD3 se place dans une démarche d'amélioration continue en recherchant en permanence la meilleure performance environnementale en matière de maîtrise de ses rejets et de nuisances pour le voisinage. Ces efforts se traduisent par l'obtention et le renouvellement de la certification ISO 14001 depuis 2006.

Dans ce cadre, le SMD3 s'engage à :

- ❖ Prévenir toute pollution du milieu environnant
- ❖ Respecter la législation et autres exigences en vigueur qui lui sont applicables
- ❖ Poursuivre cette démarche d'amélioration continue de son fonctionnement

Pour cela, le SMD3 a retenu les objectifs environnementaux suivants :

- ❖ Minimiser les nuisances olfactives pour le voisinage
- ❖ Contribuer à la production d'énergie renouvelable par la valorisation énergétique du biogaz produit par les déchets et l'installation d'un champ solaire sur d'anciens casiers de stockage
- ❖ Maîtriser les rejets liquides
- ❖ Diminuer la production de déchets en interne et à l'échelle départementale en mettant en place un plan de prévention de réduction de la production de déchets
- ❖ Elargir le système de management environnemental au centre de transfert de La Rampinsolle afin de l'inclure au périmètre de la certification ISO 14001 en 2012
- ❖ Maintenir la certification ISO 14001 pour le siège et l'ISDND

Enfin, le SMD3 confie la mise en œuvre et le maintien du système de management environnemental au comité environnement animé par le Responsable de ce système de management environnemental.

Le 19/04/11

Les Présidents

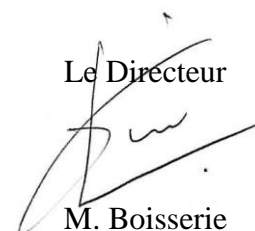


M. Colbac



M. Roussel

Le Directeur



M. Boisserie